



48si et récupération de points

Par **Seb33000**, le **21/07/2017 à 14:20**

Bonjour à tous,
J'ai besoin d'aide pour une situation particulière.
Il y a trois semaines, j'ai appris que mon permis avait un solde nul de points et cela depuis 2013. La lettre 48si ne m'est jamais parvenue pour cause de déménagement. On m'a alors conseillé de faire un stage de récup de points, mais à ce stage, la formatrice me dit que, vu que mon permis est valide (sur le relevé d'informations de la préfecture) malgré 0 points, j'aurai dû, au bout de trois ans, donc 2016, récupérer mes points.
Pouvez vous me confirmer cela et quelle démarche pour y arriver ?
Merci.

Par **kataga**, le **21/07/2017 à 16:16**

oui, mais demandez d'abord un relevé intégral pour vérifier si la 48SI figure bien en NPAI ... ?

Par **Seb33000**, le **21/07/2017 à 16:22**

Oui la 48SI est bien en npai sur le relevé. Que dois-je faire dans ce cas ?
Je rajoute que mon permis est noté valide sur le relevé de la préfecture.

Par **kataga**, le **23/07/2017 à 04:18**

Bjr, il faut tout simplement réclamer ... par écrit évidemment .. et en recommandé ... au

ministère de l'intérieur ...

Par **Seb33000**, le **23/07/2017** à **10:37**

Malgré que mon permis soit à zéro point?

Par **Maitre SEBAN**, le **02/08/2017** à **13:42**

Bonjour,
Normalement oui. Avez-vous effectué le stage?
Si oui, il convient d'écrire au SNPC afin de faire créditer les points du stage et à ce moment là, vous bénéficierez automatiquement de la reconstitution des 12 points.
Cdt,
Me SEBAN, Avocat à la Cour
<http://www.maitreseban.fr> [avocat permis de conduire](#)